



Département du Finistère
COMMUNE de CAMARET-SUR-MER
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
 Reçu en préfecture le 01/07/2022
 Affiché le
 ID : 029-212900229-20220629-DELB2253-DE

Convocation et affichage : 23/06/2022	
Affichage Procès-verbal : 30/06/2022	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 16	Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres du conseil	Joseph LE MÉROUR	Muriel LE MEROUR	Claude TANIYOU
Jacqueline HUGOT	Claude LEBERTRE	Majo LE ROUX-LE PAGE	Jacques SANQUER
Maryvonne LE FLOCH	Monique HERRY	Thierry BETRANCOURT	Gilles LE ROY
Marine BROGLIN	Xavier MENESGUEN	Gaëlle PRIOL	Laurent JULIEN
Edith GUELLEC	Johanne PASQUET	Servane LE ROY	Bertrand MARTIN
Christiane LAGADIC	Michèle CALVEZ	Raymond POUDOULEC	Christian BLAIZE

Absents excusés :

Johanne PASQUET	donne pouvoir à	Monique HERRY
Christiane LAGADIC	donne pouvoir à	Jacqueline HUGOT
Claude TANIYOU	donne pouvoir à	Gilles LEROY
Majo LE ROUX LE PAGE	donne pouvoir à	Jacques SANQUER
Xavier MENESGUEN	donne pouvoir à	Laurent JULIEN
Christian BLAIZE	donne pouvoir à	Michèle CALVEZ
Muriel LE MÉROUR	donne pouvoir à	Thierry BETRANCOURT

Absents : Servane LE ROY
Désignation du secrétaire de séance (CGCT L2121-15) : Jacqueline HUGOT

Délibération N° 21-53 | 7.1 Décisions budgétaires
Décision modificative n°1 budget CAMPING

En raison d'une augmentation du chiffre des redevances du camping sur l'exercice 2021, le montant de l'impôt sur les sociétés a été significativement augmenté, passant de 10 165€ à 22 411€. Les crédits n'ayant pas été inscrits à cette hauteur, il convient d'abonder le compte 6951 – impôts sur les bénéfiques - d'un montant 25 000€ en dépenses et en contrepartie par une recette au compte 70832 Redevances camping pour un montant de 25 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

Article unique : de valider la décision modificative n°1 sur le budget du Camping en inscrivant en dépenses et en recettes 25 000€ en plus des 15000€ inscrits initialement.

DM 1 CAMPING

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8951 : Impôts sur les bénéfiques	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 69 : Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70832 : Redevances Camping	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total Général		25 000,00 €		25 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.